



CONSEIL MUNICIPAL N°14 - 06

COMMUNE DE BRIDES-LES-BAINS SAVOIE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le 20 juin 2014 à 13h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume BRILAND, Maire.

Présents :

Monsieur BRILAND Guillaume, Maire.

Monsieur MURAZ Jean-Marc, et Mesdames DESSEUX Karine, BOIX-VIVES Anne-Laure, Adjointes et Adjointes.

Mesdames CHEDAL Carole, CHEDAL-MATER Noëlle, GODOT Valérie, GOUJON Aude, RUSSO Magali, SHELLEY Peggy, TARPIN-LYONNET Charlène, Monsieur CHEDAL-ANGLAY Christian, conseillers municipaux.

Absents représentés :

Monsieur BOUCHEND'HOMME Philippe, Adjoint, par Monsieur Guillaume BRILAND, Maire.

Madame DJIAN Mary-Anne, conseillère municipale, par Madame GODOT Valérie.

Excusé :

Monsieur DHIRSON Franck, conseiller municipal.

Madame Karine DESSEUX, adjointe, est nommée Secrétaire de séance.

(art. L .2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

~~~~~

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 juin 2014, qui est adopté à l'unanimité.

### **1 AFFAIRES GENERALES :**

#### **1.1 Désignation des délégués du tableau des électeurs sénatoriaux**

Le renouvellement de la série 2 des sénateurs interviendra le dimanche 28 septembre 2014 pour de nombreux départements, dont la Savoie.

Les Conseils Municipaux des départements concernés ont obligatoirement été convoqués le vendredi 20 juin 2014, afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Concernant la commune de Brides-Les-Bains, trois délégués et trois suppléants sont à désigner.

Le bureau électoral, présidé par Monsieur le Maire, a été constitué des deux conseillers municipaux les plus âgés, Messieurs Christian CHEDAL-ANGLAY et Jean-Marc MURAZ et des deux conseillères municipales les plus jeunes, Mesdames Aude GOUJON et Charlène TARPIN-LYONNET.

Puis, Monsieur le Maire a fait appel à candidature pour les trois délégués.

Se sont portés candidats :

- Monsieur Jean-Marc MURAZ
- Madame Mary-Anne DJIAN
- Madame Charlène TARPIN LYONNET

Au premier tour du scrutin, à bulletin secret et à la majorité absolue, ont été élus délégués titulaires :

- Monsieur Jean-Marc MURAZ par 12 voix
- Madame Mary-Anne DJIAN par 12 voix
- Madame Charlène TARPIN LYONNET par 12 voix

Ces derniers ont déclaré accepter le mandat.

Monsieur le Maire a ensuite fait appel à candidature pour l'élection des suppléants.

Se sont portés candidats :

- Madame Carole CHEDAL
- Monsieur Christian CHEDAL-ANGLAY
- Madame Karine DESSEUX

Au premier tour du scrutin, à bulletin secret et à la majorité absolue, ont été élus délégués suppléants :

- Madame Carole CHEDAL par 14 voix
- Monsieur Christian CHEDAL-ANGLAY par 13 voix
- Madame Karine DESSEUX par 13 voix

Ces derniers ont déclaré accepter le mandat.

Monsieur Gilbert Dumas, qui n'est pas membre du Conseil Municipal et qui n'est donc pas éligible à cette fonction de délégué du tableau des électeurs sénatoriaux, a également obtenu une voix.

## **2 QUESTIONS ORALES AYANT TRAIT AUX AFFAIRES COMMUNALES :**

L'Assemblée n'a pas de question orale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h57.

Le Maire,  
Guillaume BRILAND

